

# Le château de St-Jean ou du Mont-de-Vence

LOUIS BLONDEL

avec la collaboration de CLÉMENT BÉRARD

Par une curieuse coïncidence, me rendant au Levron pour voir M. Clément Bérard et examiner la position de St-Jean, je trouvai M. Bérard qui en revenait et y avait découvert les murs d'un château inconnu. Cette petite étude est due aussi bien à des recherches sur le terrain qu'à mes travaux personnels.

## Topographie.

Ces ruines qui affleurent le sol et par endroits mesurent jusqu'à 1 m. 50 de hauteur, occupent un éperon de rocher sur la crête de l'Armanet. Cette position située à 1400 m. d'altitude s'appelle St-Jean, elle domine Sembrancher de 750 mètres<sup>1</sup>. Du village de Levron, on y parvient par un bon chemin à chars en une demi-heure. A l'ouest de la position, l'arête de rocher se prolonge avec les sommets de Paz-rond et de la Crevasse sur le village de Vence. Un peu en avant au sud-ouest, le passage dit des « Grands Finlié » avec un endroit dénommé « Les Forges ». Les ruines occupent deux

---

<sup>1</sup> Carte topographique fédérale, 800 mètres au NNO. du pont de Sembrancher, St-Jean, point 1395. Cette ruine est encore indiquée sur la carte routière de la Suisse par Mullhaupt, 1855.

mamelons voisins séparés par un grand fossé en partie naturel. Le premier le plus à l'est se termine par un rocher à pic très fissuré, qui a dû s'ébouler déjà anciennement ; le second plus à l'ouest montant par croupes successives aboutit aussi à une crête découpée et à pic. Derrière cette deuxième position, la plus élevée, il y a un petit col où aboutit un sentier qui monte directement de Sembrancher par les abris du Plachouè, les lieux-dits Plantze-Bordzai, Pera-Palet et le couloir des Portes.



Fig. 1. — La position du château de St-Jean au-dessus de Sembrancher.

De la première sommité au S. E., magnifique point de vue, on domine la jonction des deux Dranses, on se trouve dans le prolongement de la Vallée d'Entremont qu'on voit jusqu'au delà d'Orsières au Col Ferret (fig. 1). Dans les autres directions, la vue s'étend jusqu'au coude de la Vallée de Bagnes au Châble et, en aval, de la Dranse jusqu'au Borgeau et la Combe de Martigny. Tout ce massif très découpé et raviné de la chaîne des Armanets ainsi que la Crevasse était au moyen âge qualifié de « Mont de Venses » (*monte de Venses* en 1319). Même le Mont-de-Chemin était compris dans la dénomination Mont-de-Venses.

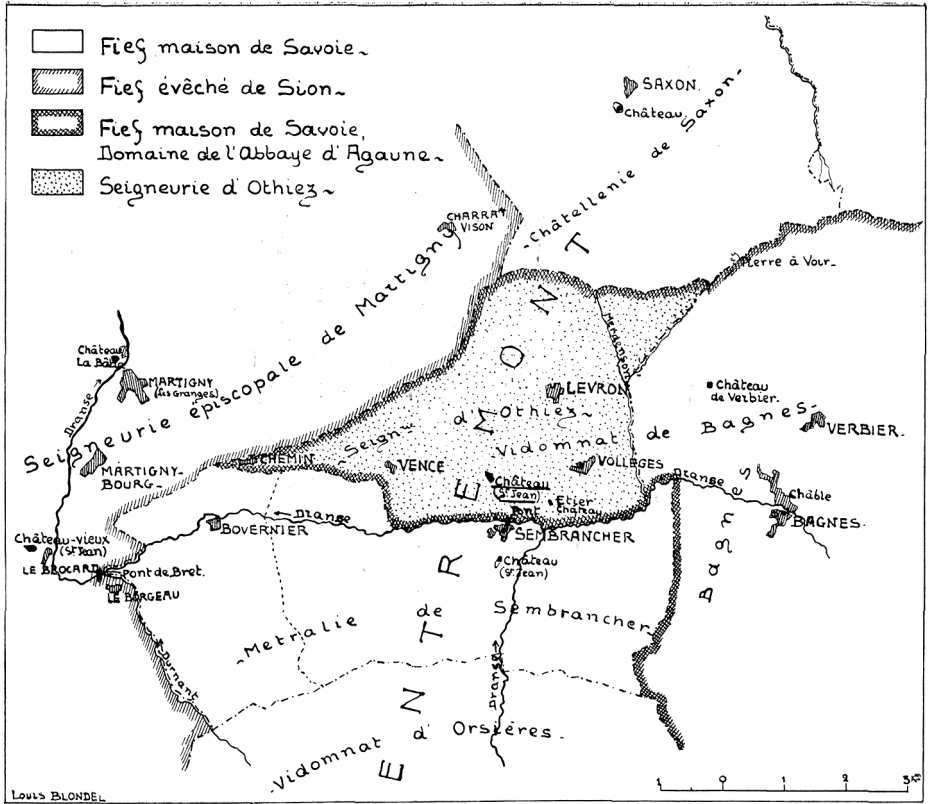


Fig. 2. — La seigneurie d'Othiez.

## Historique.

La découverte de ce château inconnu nous a entraîné à de longues recherches historiques et nous n'apportons sur plusieurs points que des probabilités et non des certitudes absolues.

Cette forteresse était le centre très ancien d'un fief, la terre d'Othiez (Oithiez, Octiez, Otier, Huctye, Etiez, etc...) La carte que nous donnons fera comprendre que cette seigneurie a dû tenir une place prépondérante, étant donné sa position-clef à la jonction des Dranses de Bagnes et d'Entremont (fig. 2). Par ses vues dominantes, le château commandait trois directions : du côté d'Entremont au delà de Sembrancher jusqu'à Orsières et Ferret, la route du Mont-Joux, du côté de Bagnes jusqu'à Verbier et son château, enfin en aval jusqu'au vieux château épiscopal de Martigny St-Jean au-dessus du Borgeau. Il pouvait donc correspondre visuellement avec les châteaux d'Orsières, de Sembrancher, de Verbier et de Martigny.

A l'origine, la terre d'Othiez qui comprend exactement les limites actuelles de la paroisse de Vollèges, relevant de la division de l'Entremont, était bornée au sud par la mestralie de Sembrancher dépendant de la châteltenie savoyarde d'Entremont (cette mestralie comprenait toute la paroisse et seigneurie de Bovernier, la paroisse ayant été détachée de Sembrancher seulement en 1762<sup>2</sup>). A l'ouest, elle était limitée sur les pentes du Mont-Chemin ou de Vense par la châteltenie de Martigny, domaine de l'Evêque de Sion ; au nord, derrière la Pierre-à-Voir (Pierre à Voei), par la châteltenie de Saxon avec son château acquis par Pierre de Savoie, en 1263 ; à l'est enfin, par tout le territoire de Bagnes, dont la suzeraineté appartenait à la Savoie, mais le domaine utile et la juridiction à l'Abbaye d'Agaune.

A l'origine, ce domaine d'Agaune ne devait pas être aussi étendu, mais il semble que, soit par le fait de l'avouerie de l'Abbaye appartenant aux comtes de Savoie, soit surtout à cause de prêts et hypothèques concédés aux dits comtes par la même Abbaye, cette dernière réussit à élargir ses possessions dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle. On distingue deux lots différents : la terre de Bagnes, paroisse et commune de Bagnes, appartenante très ancienne de l'Abbaye, puis le territoire de Vollèges ou d'Otier qui est resté une commune et une paroisse distincte, avec une mestralie spéciale, qui nous semble être parvenue à Agaune plus tardivement.

Le comte Amédée III partant pour les Croisades vers 1147, afin de couvrir ses dépenses, s'était fait prêter par l'Abbaye une table d'or et avait pour cela mis en gage et hypothéqué les terres de Bagnes et d'Otier, au profit d'Agaune. Etant mort à Chypre, en 1149, des contestations surgirent avec son fils Humbert. Mais

<sup>2</sup> Tamini et Délèze, *Vallesia christiana*, p. 199 ; S. Furrer, *Geschichte, Statistik u. Urkunden v. Wallis*, 1850-1852, t. II, p. 138.

déjà avant la mort d'Amédée, on voit que l'évêque Amédée de Lausanne, tuteur et conseiller du jeune comte Humbert, le mettait en garde contre les violences de Reynaud de Savoie, prévôt laïc de St-Maurice, qui faisait du tort à l'Abbaye. Ce Reynaud calomniait l'Abbaye et causait des ruines dans les terres mises en gage. En 1150, Humbert III convient qu'il payera à l'Abbaye 10 livres annuelles à percevoir sur les terres de Bagnes et d'Octiart. Un autre acte, à la même date, dû à l'intervention d'Aymon de Faucigny, rappelle les faits et les engagements du comte<sup>3</sup>.

Malgré cela, les luttes et les guerres continuent et n'aboutissent qu'en 1179 à un traité de paix entre l'évêque de Sion et le comte, l'archevêque de Tarentaise étant arbitre<sup>4</sup>. Il est fait allusion dans cet acte à la terre que l'église possédait avant qu'Amédée soit parti pour Jérusalem, donc aux territoires contestés de Bagnes. En 1198, la discussion reprend devant Nantelme, évêque de Genève, entre le comte Thomas et Agaune avec dépositions de témoins. Il ressort de ces dépositions que l'Abbaye possédait les bans et la justice de Bagnes, du pont de St-Pancrace (Sembrancher) à la fin de la vallée. Parmi les témoins qui déposent, les plus importants sont les sires de Saillon, soit Guillaume, doyen du Chapitre de Sion, avec ses frères Boson et Pierre, ainsi que le chevalier Reinaud d'Otier avec son fils Gauthier<sup>5</sup>. Ce ne fut qu'en 1219 qu'un accord définitif put aboutir entre l'Abbaye et le comte Thomas de Savoie<sup>6</sup>. Il intervenait la restriction suivante : toutes les fois que le comte serait dans la région entre Bret et le Mont-Joux, il était seigneur absolu du Val de Bagnes ; pour le reste, à part quelques autres exceptions comme les impositions de corvées pour les manœuvres employés au Château de Chillon, les équitations et quelques redevances restant entre les mains du comte, l'Abbaye maintenait ses droits de justice et le domaine utile sur la vallée. Le pont de Bret n'était pas comme on l'a dit près du lac, à St-Gingolph, mais bien sur la Dranse à la limite du territoire épiscopal de Martigny, à l'embouchure du torrent du Durnant<sup>7</sup>. Ce pont a disparu à la suite des inondations postérieures. Il n'est pas possible de savoir dans plusieurs passages si le

<sup>3</sup> Pour ces tractations avec Agaune, cf. : Guichenon, *Hist. gén. Maison de Savoie*, lettre à Humbert, preuves, p. 38 ; Gremaud, *Documents relatifs à l'hist. du Vallais*, No 134 ; Cibrario et Promis, *Documenti*, p. 64, 67 ; Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoie*, p. 40.

<sup>4</sup> Gremaud, No 160 ; Cibrario, *Documenti*, p. 79 ; *Gallia christiana*, t. XII, suppl. III, p. 492, qui donne un acte de 1177 où le comte se réserve des chasses à Ollon et Ouvrier ; R. Hoppeler, *Das Unterwallis*, 1897, p. 51-57.

<sup>5</sup> Cibrario, *Documenti*, p. 110 ; Gremaud, No 193.

<sup>6</sup> Furrer, t. III, p. 59, 4 juillet 1219.

<sup>7</sup> Arch. Abbaye St-Maurice, Invent. J. H. Charles, Titres de Bagnes, Traités Maison de Savoie No 25, déposition de 1652. Pont de Bret à la limite du territoire de Martigny sur la Dranse, en usage avant l'inondation du Mauvoisin en 1595. Pour la localité de Brest vers St-Gingolph : V. van Berchem, *Indic. Hist. Suisse*, 1891, p. 346 et notes.

terme de Bret ou Brest concerne le pont de Bret ou la localité de Brest près de St-Gingolph.

Dans tous ces actes déjà cités on voit apparaître comme témoins en vue les seigneurs de Saillon. Cette famille, une des plus importantes du Bas-Valais, apparaît déjà entre 1136 et 1138 avec Pierre, qui assiste à St-Maurice à la restitution de Louèche et Naters à l'Evêché de Sion par le comte Amédée. De même en 1143, ce Pierre de Saillon est témoin de la cession de la prévôté de St-Maurice à l'Abbaye par le dit comte Amédée<sup>8</sup>. En 1177, Aymon, fils de Pierre de Saillon, est caution pour le comte, avec Wido d'Allinges, pour le gage de Bagnes ; puis, en 1179, dans le traité de paix entre l'évêque de Sion et le comte, ce même Aimon de Saillon est garant du comte avec Reinaud d'Otier. Ces actes prouvent la haute situation féodale des de Saillon et aussi leur dépendance des comtes de Savoie, en même temps que leurs attaches avec l'Abbaye d'Agaune<sup>9</sup>. Dans un acte concernant Gryon en 1189, Aimon de Saillon signe comme témoin de nouveau avec Reinaud d'Otier, ce qui indique entre ces deux personnages des rapports étroits<sup>10</sup>.

Nous avons déjà vu qu'en 1198, le doyen Guillaume et ses frères Boson et Pierre de Saillon sont en même temps que Reinaud d'Otier et son fils Gautier les principaux témoins de l'enquête sur Bagnes. Signe encore dans l'acte Guillaume, major (*villicus*) d'Etier, neveu du chevalier Reinaud. Enfin un acte de 1204 environ, dont nous n'avons que la copie, confirmera l'intérêt particulier des de Saillon sur la terre d'Otier<sup>11</sup>. Reinaud d'Otier avait par testament laissé à l'Abbaye d'Agaune une grange avec son pré et un homme, Renald, avec son fief. Cette donation avait été approuvée par Guillaume de Saillon, doyen à Sion (frère des seigneurs Boson et Pierre), avec le chapelain du comte de Maurienne. Après la mort de Reinaud, Pierre de Bard, cotuteur de sa nièce, fille de Gautier, fils de Reinaud d'Otier, contesta ce testament. Sur l'intervention de Guillaume de Saillon, devenu entre-temps évêque de Sion, la contestation put être réglée. Huldric de Sembrancher, châtelain de Chillon, et Guillaume d'Otier, neveu de Reinaud, apparaissent comme témoins à cet acte.

Guillaume de Saillon, à n'en pas douter, n'est pas intervenu en qualité de doyen, puis d'évêque, dans ce territoire dépendant de la Savoie et d'Agaune, mais bien comme seigneur féodal possédé dans cette région. On peut déduire qu'à côté des d'Otier, les de Saillon avaient des droits importants sur cette partie du Val de Bagnes. Au début, toute la seigneurie s'appelait Otier ou

<sup>8</sup> Cibrario, p. 46, 47, 60 ; Gremaud, *Chartes sédunoises, Mém. Suisse romande*, t. XVIII, p. 359.

<sup>9</sup> Voir les traités déjà mentionnés ci-dessus.

<sup>10</sup> *Gallia christiana*, t. XII (VI), p. 495.

<sup>11</sup> Arch. Abbaye St-Maurice, Copies de Bagnes, lib. I, p. 131, original disparu.

Octier ; le nom de Vollèges, « le village », ne désigne l'ensemble de la paroisse qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la dénomination d'Etier restant plus tard attachée au seul groupe de maisons entourant un château sur la route de Sembrancher<sup>12</sup>.

Mais les présomptions des droits des de Saillon sur la seigneurie d'Otier sont confirmées par les actes suivants : en 1206, les chevaliers Bason et Pierre de Saillon, frères de feu l'évêque Guillaume, sont fidejusseurs d'Aymon de la Tour qui, titulaire du vidomnat de Bagnes, l'engage pour une forte somme à Agaune<sup>13</sup>. Ce de la Tour avait épousé Marguerite de Morestel, fille de Chabert, ces Morestel détenant auparavant ce vidomnat dépendant de l'Abbaye. Tout naturellement, le plus important seigneur de la région cautionnait Aymon de la Tour.

On sait qu'en 1231, les de Saillon, Pierre et Jaques, échangent avec le comte de Savoie leur part du château de Saillon avec ses dépendances *des deux côtés du Rhône* contre la terre d'Aigle et en partie St-Triphon. Dans cet acte d'échange, on voit comme témoins Jaques de Bagnes, Martin de Bagnes et Aymon de la Tour, tous seigneurs de la même région. Les de Saillon-Pontverre dont la plupart des biens sont indivis avec les de Saillon et qui, par alliance ou origine, sont du même estoc, avaient déjà échangé en 1221 une partie de leur terre et leur château de Saillon, ainsi que des biens situés entre Bret et le Mont-Joux, contre des biens au mandement de Pontverre. En 1231, Guy de Saillon-Pontverre échange encore des droits qu'il a à Saillon, contre le château de St-Triphon, au comte Thomas de Savoie, mais il se réserve à Saillon même les fiefs de Rodolphe de la Tour et d'Uldric de Sembrancher<sup>14</sup>. Nous savons aussi que les de Saillon-Pontverre possédaient la seigneurie de Bovernier, attenante à la terre d'Otier. Ils l'avaient peut-être déjà avec Falquet de Villeneuve, qui la détenait encore comme *condominus* en 1228. En 1290, Vulliermet de la Tour de Sembrancher, fils d'Uldric, donzel, vend à Guillaume du Châtelard de Val-Digne, donzel, et à sa femme Catherine ce qu'il a comme droits dans cette seigneurie et district de Bovernier avec l'approbation de Guillaume de Pontverre, seigneur féodal (*dno. feodi*) des prédits biens. Cette terre, plus tard, du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, a appartenu aux Tavel et aux du Châtelard, soit les Grossi du Val-Digne<sup>15</sup>. Les de Saillon-Pontverre avaient donc la supériorité féodale sur cette région, comprise au-dessus du pont de Bret, en direction du Mont-Joux. Du reste, en 1260, nous constatons que Guidon de Pontverre doit dans

<sup>12</sup> Furrer, t. II, p. 144 ; Hoppeler, p. 55.

<sup>13</sup> Furrer, t. III, p. 50 ; *Armorial Valaisan*, 1946, art. *de la Tour, Bagnes*.

<sup>14</sup> Gremaud, Nos 298, 377, 378 ; Foras, *Armorial*, art. *Pontverre*. Encore là nous voyons les relations des de Saillon avec la région de Sembrancher. Cf. aussi : *Armorial Valaisan*, art. *de Pontverre*.

<sup>15</sup> Gremaud, Nos 607, 1006 ; Hoppeler, p. 45.

l'Entremont payer les droits de gobelet (*druellis*) au comte de Savoie quand il est de passage dans cette vallée<sup>16</sup>. Il ressort de tous ces actes que si les de Saillon et leurs alliés les de Pontverre avaient échangé leurs terres de Saillon et aussi de l'Entremont contre d'autres terres à Aigle, à St-Triphon et à Pontverre, ils avaient cependant gardé des droits dans leurs anciens domaines. Il faut penser que ces échanges et ventes, comme cela est fréquent à cette époque, impliquaient non un abandon total de ces domaines mais la cession, au profit du comte, de droits de supériorité féodale, qu'il rétrocédait au vassal, après acte d'hommage.

Les d'Otier s'étant éteints au début du XIII<sup>e</sup> siècle sans descendants mâles, leur part de la seigneurie, dont la moitié était une majorie ou mestralie avec quelques propriétés et rentes, passa par alliance à d'autres familles. Béatrice, la fille de Guillaume d'Otier, le major, de la branche cadette, encore cité en 1204, épouse Jaques de Monthey (*de Montheolo*) et lui apporte ses droits sur la seigneurie<sup>17</sup>. En 1280, ce Jaques de Monthey vend la moitié du plaïd général d'Otier dans la paroisse de Vollège, à Boson de Monthey, de la branche aînée, qui détenait déjà l'autre partie de la mestralie de Bagnes. Il l'avait acquise soit par achat de Martin de Bagnes et ses fils Uldric et Jean dès 1249, soit par donation de Jocerand de Bagnes, donzel<sup>18</sup>. Les de Monthey étaient ainsi devenus mestraux de Vollège et de Bagnes ; ils conservèrent ces droits jusqu'en 1527, où ils furent vendus à Pierre Trolliet pour 600 sous. Leur siège administratif, au moins pour les plaïds, se trouvait au château d'Etier dans la vallée (sur la route de Vollège à Sembrancher). Quant à l'autre branche, la branche aînée d'Otier, nous avons vu qu'en 1204 il n'y avait plus qu'une fille mineure, celle de Gautier et de son épouse Fine de Bard. Il est possible qu'elle ait épousé un d'Ayent, car nous avons une Béatrice, femme d'Amédée I<sup>er</sup> d'Ayent, dont les enfants, entre autres Nantelme I<sup>er</sup> et son petit-fils Pierre, se trouvent possessionnés à Bagnes et Vollège, dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle. En tout cas les d'Ayent succédèrent à la branche aînée des d'Otier. Nantelme I<sup>er</sup> avait le fief et casement d'Otier vers 1235. D'autre part, comme parents des de Saxon, ils détenaient des biens à Saxon et avaient la seigneurie de Montagny près Bagnes, aussi des de Saxon<sup>19</sup>. Mais les provenances de la seigneurie de Montagny et de celle d'Otier viennent de sources différentes.

Les d'Ayent, nous le savons par les reconnaissances de Pierre et Nantelmet (1249-1279), avaient des droits dans tout le territoire

<sup>16</sup> M. Chiaudano, *La finanza sabauda nel sec. XIII*, Biblioteca Soc. stor. subalpina, t. 131 (1), p. 37.

<sup>17</sup> Tamini, *Les nobles de Montheolo*, *Annales Valaisannes*, 1926, t. 6, p. 166 sq. ; *Armorial Valaisan*, art. de Monthey.

<sup>18</sup> Gremaud, Nos 544, 885 ; Hoppeler, p. 56 sq.

<sup>19</sup> Gremaud, Nos 407, 697. *Mém. Suisse romande*, t. XXXIII, p. XC-XCVI ; *Armorial Valaisan*, art. d'Ayent.



d'Otier, surtout au village du Levron, à La Place, aux Vernets, à Vollège, près du moulin d'Otiez. Ils devaient VI livres mauriciennes au changement de vassal pour le fief d'Otier au comte de Savoie, XX sols à l'Abbaye de St-Maurice pour le même cas, XX sols à Guillaume de Bagnes. Sont encore énumérés les fiefs de Mennie (Meignier), de Sala, de Jaques de St-Léonard, de Rodolphe de Montjovet, de l'évêque de Sion et aussi des hommes de Raynald de Martigny<sup>20</sup>. Nulle part il n'est question du château de St-Jean qui nous intéresse ; les d'Ayent ne le possédaient pas et n'avaient qu'une partie de la seigneurie d'Otier, où il y avait encore d'autres petits fiefs, entre autres ceux des Quartery, des de Liddes. Ces de Liddes avaient des prérogatives importantes (de leur propre aleu, non mouvant du comte de Savoie) sur les plaids généraux que tient le vidomnat à Vollège en mai et octobre (acte de 1341)<sup>21</sup>. Les droits des d'Ayent passèrent au XIV<sup>e</sup> siècle, par alliance, aux Tavel.

Le vidomnat général de Bagnes pour l'abbaye de St-Maurice était détenu, comme nous l'avons vu, par les de la Tour, qui devaient pour leurs hommes, au comte de Savoie, un « droit de garde perpétuel »<sup>22</sup>. Le plus important seigneur féodal de Bagnes était le seigneur du Quart d'Aoste, qui entra souvent en conflit avec l'administration dépendant de l'Abbaye d'Agaune. L'ancienne famille des de Bagnes détenait principalement des droits ministériels relevant de l'Abbaye. Son siège était au Châble-Bagnes sur les bords de la Dranse<sup>23</sup>.

En résumé, nous pouvons dire que le château de St-Jean, s'il se trouvait dans la seigneurie d'Otier, ne relevait pas directement du seigneur du même nom, ni de ses successeurs les d'Ayent et les de Monthey, mais bien probablement des de Saillon.

Cette supposition, comme nous le verrons, sera confirmée par d'autres textes que ceux qui étaient connus jusqu'à aujourd'hui.

C'est à partir de Pierre II de Savoie, que la conquête du Bas-Valais prend une grande extension : il réussit à s'emparer du domaine épiscopal de Martigny. Contre cette poussée savoyarde, il y eut une forte résistance de la noblesse du pays, refusant l'hommage ; entre autres, les vidomnes de Martigny, les de Chissinay, probablement les de Plantata de Martigny, et même les du Quart et les de Saillon. Obligés de se soumettre, ils durent payer des amendes très fortes, qualifiées de gages annuels, pour se racheter.

<sup>20</sup> Gremaud, Nos 533, 534 ; Chiaudano, t. 131 surtout, p. 38 sq., 312 sq.

<sup>21</sup> Pour les de Quartery : Gremaud, No 478 ; pour les de Liddes : Arch. Abbaye St-Maurice, Invent. J. H. Charles, Titres de Bagnes, p. 392, No 6, Fief de Lostan alias de Liddes. Cf. aussi pour les seigneuries de Bagnes, Etier, Sembrancher : Rameau, *Le Vallais historique*.

<sup>22</sup> Chiaudano, t. 131, p. 38.

<sup>23</sup> Arch. Abbaye St-Maurice, Invent. Charles, Titres de Bagnes, Mestralie, No 2, en 1272. Maison de Jaques, fils de Jaques, de Bagnes : *Mansionem suam quem habebat apud Bagnes sitam inter condominam ecclesie de Bagnes et aquam que dicitur Drancia ex altera*.

Les comptes des châtelains mentionnent ces gâges (*gagerie*) en détail. Déjà en 1257-1258, Hugues de Grammont, châtelain de Chillon, livre à Pierre de Saillon 199 livres 17 sols pour 20 livres de terre à Aigle, qu'il avait données en caution (*pignus*) au comte<sup>24</sup>. Mais ce n'est probablement qu'un prêt d'argent fait pour le comte. Par contre, en 1261-1262, la situation est toute différente, car le même châtelain marque dans ses comptes « pour l'Entremont » après les gâges (ou amendes) payés par Jaques du Cart et Aymon de Martigny, les recettes de Bourg St-Pierre, Lides, Chamoille, St-Brancher, etc..., celles des redevances des hommes de Boson de Bagnes, à Ortier (pour Octier), le payement du gâge de Pierre de Saillon pour cette année pour XX livres (*XX lb. receptis de exitu gagerie dni. Petri de Sallion hoc anno*); suivent des redevances pour Orsières<sup>25</sup>. Enfin en 1266, le même châtelain Hugues de Grammont (ou de Grandmont) note ce qui suit dans les « arrârages de l'Entremont » : *Item reddit computum de L lb. maur. rec. de P. de Sallion pro redempcione gagerie sue quam tenebat dominus in manu sua preter alias quinquaginta libras maur. quas idem Petrus solvit Nantelmeta de Cholay pro parte solutionis stipendiorum suorum et sociorum suorum de stando in munitione castri de Pevenesea. Et sit quictus Petrus de dicto debito*. Suit une somme importante reçue de Jaques de Martigny pour le rachat de son gâge<sup>26</sup>. Par ce passage des comptes de Chillon, nous apprenons donc que Pierre de Saillon a versé 50 livres pour le rachat de son gâge et en plus 50 autres livres qu'il a dû verser à Nantelme de Cholay pour sa part de remboursement des frais que ce dernier a dû faire en occupant avec ses hommes les défenses du château de *Pevenesea*. Ainsi, ledit Pierre est libéré de toute dette. Les de Cholay étaient receveurs dans la terre de Saillon<sup>27</sup>. Ce payement éteignait ainsi la dette de Pierre de Saillon vis-à-vis du comte, mais ce passage prouve que le comte de Savoie avait fait occuper le château de *Pevenesea* appartenant à Pierre de Saillon et lui en faisait supporter les frais.

Ce château de *Pevenesea* dans l'Entremont, dont le gâge est cité après les recettes d'Octier et avant celles d'Orsières et de Martigny, ne peut qu'être celui qui nous intéresse. Nous connaissons tous les châteaux de l'Entremont, aucun d'entre eux ne porte cette dénomination. Il est fâcheux que nous n'ayons qu'une seule

<sup>24</sup> Chiaudano, t. 131, p. 13.

<sup>25</sup> Chiaudano, t. 131, p. 37. J'ai contrôlé ces textes avec les copies mss. de V. van Berchem aux Arch. d'Etat, Genève. Il y a plusieurs différences de lecture, entre autres Ortier (soit Octier) au lieu d'Orsier (Orsières). Ce compte d'après le nouveau calendrier doit être daté 2 février 1261-2 février 1262.

<sup>26</sup> Pas reproduit dans Chiaudano. Comptes Hugues de Grandmont, châtelain de Chillon, copies van Berchem revues par d'autres, du 2 février-25 nov. 1266 dans le mss. p. 159, dans les copies à la machine, p. 73.

<sup>27</sup> Pas trouvé Nantelmet de Cholay, mais Hugo de Cholay dans Chiaudano entre 1257-1262, t. 131, p. 22, 69.

mention et encore peu claire au point de vue étymologique. Cependant, nous pouvons expliquer ce mot de la manière suivante : *Pe* (pour *Pei*, *Pey*) = sommité, mont, et *Venesea* ou *Vensea* pour *Vense*, *Venses*, soit le Mont de *Venses*. En effet, toute la crête rocheuse qui supporte le château se termine par la sommité du « Paz-rond » et de la « Crevasse » qui domine *Vence*, autrefois *Venses*. On sait qu'encore au XIV<sup>e</sup> siècle, tout ce massif jusqu'à Chemin s'appelait le Mont-de-*Venses*. La latinisation de cette dénomination *Mont*, ou *Pei-de-Venses*, a abouti à *Pevenesea*, ou *Pevensea*. Il n'est même pas sûr que dans le texte original, il n'y ait pas *Pevenssea*, ce que je n'ai pu contrôler (le *s* doublé pris pour un *e*). La dénomination de « *Pei*, *Pey*, *Paz* », pour désigner un sommet, est particulièrement fréquente dans l'Entremont où on la voit quatre fois et une fois le « *Pey-rond* » au-dessus d'Ardon<sup>28</sup>.

Après le XIII<sup>e</sup> siècle, la possession des de Saillon disparaît pour cette région. La dernière mention date de 1269. Dans un acte à cette date, Pierre de la Tour, pour son vidomnat de Bagnes donne comme « otage » (garant) avec Nantelme d'Ayent, Pierre vidomne de Martigny, les chevaliers Wilfred de Bey, Jean de Monthey, encore le donzel Anselme de Saillon<sup>29</sup>. Cet Anselme serait-il le fils du Pierre qui vivait à l'époque de Pierre de Savoie ? On ne le retrouve plus ensuite. Il est presque certain que ce château du Mont-de-*Vense* a dû disparaître à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; les droits des de Saillon, qui étaient du reste feudataires des comtes de Savoie, revinrent à ces derniers. Cette disparition très ancienne explique pourquoi il a été difficile d'en retrouver des mentions historiques, d'autant plus qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, il change de nom. On l'appelle *St-Jean* du nom sans doute d'une chapelle ou ermitage qui s'installa dans ses ruines.

Dans un accord entre les hommes de *Vence* et de *Levron* avec ceux de *Vollège*, d'*Otier*, de *Grange-vieille*, de *Cries*, en 1345, pour l'exploitation des forêts et la descente des bois, il est question des passages qui aboutissent tous sur le chemin de *St-Jean* (*vico Sti. Johannis*), mais on ne décrit pas les ruines du château<sup>30</sup>. Son souvenir disparut presque complètement et surtout il fut confondu avec l'autre château de *St-Jean* sur *Sembrancher*, sur la rive gauche de la *Dranse*. *Schiner*, en 1812, distingue bien deux chapelles de *St-Jean* : « le château fort de *Sembrancher* qui était autrefois très considérable » (il parle à ce propos du passage de l'empereur *Sigismond* avec sa suite) ; « le fort de *St-Jean* n'est qu'une chapelle abandonnée », et plus loin : « au-dessus du bourg,

<sup>28</sup> Jaccard, *Toponymie, Mém. Suisse romande*, t. VII n. s., p. 344, art. *Peu*. Trouvé un de plus que Jaccard dans la région. Quant au Mont-de-*Venses* cf. : Acte de délimitation des communaux entre Martigny et *Vollèges* en 1319. Arch. Abbaye *St-Maurice*, tiroir 3, No 10.

<sup>29</sup> On trouve un tableau généalogique sommaire des de Saillon dans *Hoppe-ler*, p. 173 ; *Furrer*, t. III, p. 85.

<sup>30</sup> Archives Abbaye *St-Maurice*, Titres de Bagnes, tiroir 14, paquet I, No 2.

sur la hauteur, est un pèlerinage à une chapelle dédiée à S. Jean-Baptiste, cette chapelle est située sur *un rocher d'une hauteur prodigieuse* et forme un ermitage » (fig. 5). Ce second château, l'ermitage, est certainement le nôtre<sup>31</sup>. Le doyen Bridel, en 1820, décrivant Sembrancher, dit ceci : « Le bourg est commandé par un rocher escarpé sur lequel une modeste chapelle a remplacé le fort St-Jean (mêmes termes de fort que Schiner) ; il reste à peine quelques pierres d'un autre château qui défendait cet important passage et qui était si vaste qu'en 1444 (?) l'empereur Sigismond y logea avec une suite de 800 cavaliers. Sur l'autre rive de la Dranse sont les ruines du château d'Etier, fameux dans les annales du Vallais où les patriotes forcèrent l'évêque Jost à renoncer à la fausse Caroline et à reconnaître leur indépendance temporelle de son siège ». Il dit aussi ailleurs : « Il y avoit encore au-dessus de Martigny deux autres châteaux pour assurer la route d'Entremont, Bourgeart et St-Jean, dès longtemps ruinés »<sup>32</sup>. Furrer ne fait que répéter Bridel, sauf qu'il corrige la date de 1444 par 1414, ce qui est juste<sup>33</sup>.

L'abbé Tamini confond aussi les deux châteaux de St-Jean, lorsqu'il dit : « Signalons la chapelle de St-Jean construite avant 1420 sur la colline de Beaumont, au nord de la localité, sur les ruines d'un château, semble-t-il. » Or, la colline de Beaumont est au sud de Sembrancher et sa chapelle ne fut construite qu'après 1475 : il a donc voulu parler de l'autre St-Jean, où une chapelle-ermitage existait déjà au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>.

Il faut donc distinguer entre trois châteaux en ruines portant le nom de St-Jean : 1) celui de Martigny, le château-vieux épiscopal au-dessus du Brocard et du Bourg<sup>35</sup> ; 2) celui qui est sur un rocher au sud de Sembrancher, ancien siège de la châtellenie d'Entremont, démoli par les dizains, en 1475, et où on installa dans la tour principale le chœur d'une chapelle (qualifiée de fort St-Jean par Schiner) ; 3) enfin le château de St-Jean, soit du Mont-de-Vence, où un ermitage fut établi et qui a fait l'objet de ces recherches. Précisons encore que le château d'Etier, où se tenaient probablement les plaids, qui a appartenu aux Fabri, au XIV<sup>e</sup> siècle, et où l'évêque Jost fut emprisonné, est au hameau d'Etier dans le bas de la vallée. C'est probablement là et aussi surtout dans le bourg de Sembrancher que l'empereur Sigismond a logé avec ses troupes en 1414. Nous savons encore par les comptes de châtellenie que quand le

<sup>31</sup> Schiner, *Description du Valais*, p. 127, 130.

<sup>32</sup> Doyen Bridel, *Essai statistique sur le canton du Valais*, 1820, p. 157, 171.

<sup>33</sup> Furrer, t. II, p. 139, 215, 216.

<sup>34</sup> Tamini et Délèze, *Vallesia christiana*, p. 200.

<sup>35</sup> Ce château aussi appelé de la *crista* est le plus ancien château épiscopal de Martigny, c'était un bourg avec chapelle, il semble avoir été ruiné par Pierre de Savoie, souvent confondu avec le château de la Crête sur Ardon. Bernouilli, *Acta pontificum helvetica*, N<sup>o</sup> 690, et Eug. Gruber, *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, p. 68 ; Gremaud, N<sup>o</sup> 434.

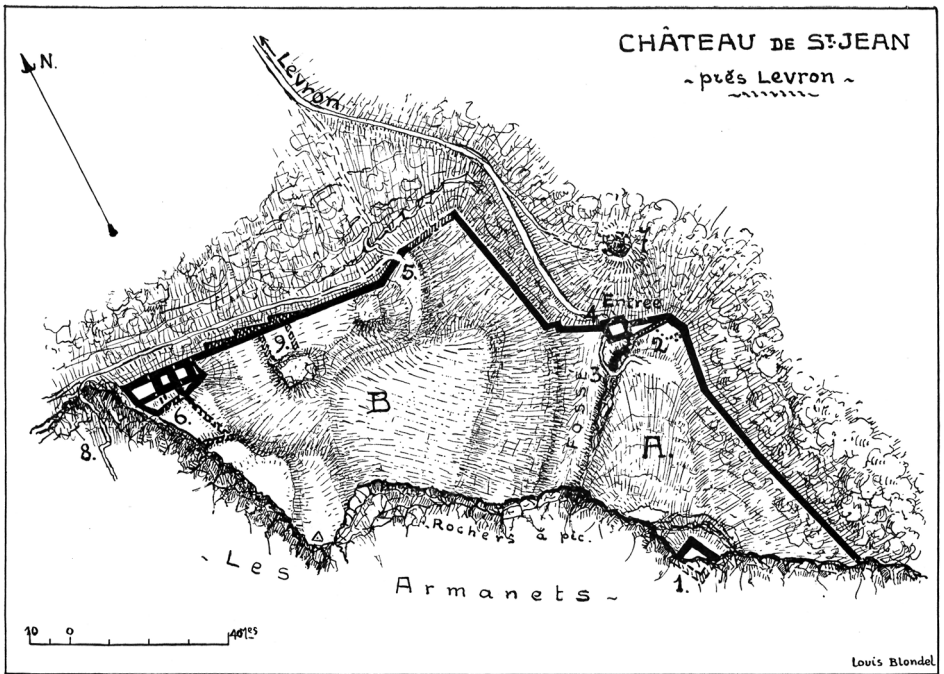


Fig. 3. — Plan d'ensemble.

comte de Savoie passait à Sembrancher, il logeait avec sa suite dans une maison du bourg, aménagée à cet effet<sup>36</sup>.

Le château de la châteltenie d'Entremont, au sud du bourg, n'était qu'une forte tour carrée liée à une étroite enceinte englobant la crête du rocher en direction de La Garde ; il est cité en 1239 et 1322<sup>37</sup>. Il ne semble pas que même avec ses dépendances il puisse abriter un fort corps de troupe. La chapelle édiflée dans ses ruines doit dater de 1500 à 1520 (le chœur), avec adjonctions postérieures.

La hauteur du château du Mont-de-Vence sur les Armanets est très instable, son rocher fissuré menace Sembrancher, une partie de la tour est déjà tombée. Vers 1886 une expertise avait été faite concernant sa solidité. Je ne sais pourquoi le *Dictionnaire historique et biographique suisse* l'appelle « Roc de St-Martin », au lieu de St-Jean.

Résumons ici nos constatations. A une époque très ancienne un *castrum* s'est établi sur ce roc de Vence. Il devait déjà exister à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Un acte de 1052 nous montre comment les comtes de Maurienne-Savoie devinrent possesseurs d'une partie de l'Entremont avec Orsières et ses dépendances, de Saillon avec son domaine, du Châtel d'Ayent, de biens à Vissoie, à Sierre et au Val d'Hérens<sup>38</sup>. On ne sait comment, après la donation d'Aymon de Savoie, évêque de Sion, au Chapitre, de ces propriétés de la mense épiscopale, elles firent retour à la Maison de Savoie et non à l'Evêché. Toujours est-il que ces terres furent le point de départ des possessions de la Savoie en Valais<sup>39</sup>. Ces domaines féodaux devinrent des fiefs entre les mains de dynastes portant généralement le nom de ces mêmes domaines : Orsières dépendait dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle des d'Allinges, les de Saillon au château de Saillon et ses dépendances (château cité en 1052), les d'Ayent avec la terre et seigneurie d'Ayent. Après l'emprise d'Humbert aux Blanches-Mains, en 1034, sur tout l'Entremont et une partie du Vieux Chablais, les anciennes cluses, fortifiées déjà au VI<sup>e</sup> siècle par les Lombards et plus tard par les Carolingiens, furent remplacées par des forteresses commandant les accès du Mont-Joux. Elles étaient placées sous la suzeraineté des comtes de Maurienne-Savoie par l'entremise des grandes familles féodales dont nous avons parlé. De plus, la prévôté de l'Abbaye d'Agaune héréditaire dans la Maison de Savoie facilita son emprise sur la région.

Vu sa position très favorable, au confluent des vallées de la Dranse, la forteresse du Mont-de-Vence, qui a probablement suc-

<sup>36</sup> Chiaudano, t. 131, p. 109.

<sup>37</sup> Ce château est bien antérieur à cette mention de 1239. *Mém. Soc. Sav. hist.*, t. IV, p. 169 ; *Armorial Valaisan*, art. *Sembrancher*.

<sup>38</sup> Gremaud, *Chartes sédunoises*, *Mém. Suisse romande*, t. XVIII, p. 340.

<sup>39</sup> Voir sur cette question : V. van Berchem, *Indic. Hist. Suisse*, t. XXIV, 1899, *Guichard Tavel*, p. 6 sq., aussi Hoppeler, p. 47-50.

cédé au refuge préhistorique du Plachouè<sup>40</sup>, situé aux pieds des mêmes rochers de l'Armanet, a dû jouer un rôle de défense important pendant toute cette période des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, dont nous ignorons l'histoire, faute de textes.

Les de Saillon ont dû constamment occuper, pour les comtes de Savoie, cette seigneurie d'Otier, dont le centre primitif était au Mont-de-Vence. A côté d'eux, mais dans une situation moins éminente, il y avait d'autres fiefs, comme celui détenu encore au XII<sup>e</sup> siècle par la famille chevaleresque d'Otier. Ces derniers semblent surtout avoir détenu des charges ministérielles comme la majorie. Comme on voit deux parties distinctes au château du Mont-de-Vence, avec deux tours principales, il faut admettre que plusieurs familles féodales se le partageaient et qu'il constituait un vrai bourg, refuge en cas de guerre. L'attribution définitive de la terre d'Otier à Agaune, après 1219, dut porter un coup fatal au développement de cette forteresse. Peu à peu, elle fut délaissée à cause de sa position peu accessible, le centre administratif se déplaça dans la vallée à Vollèges et à Etier. Cependant, encore en 1266, elle était en état de défense, mais eut probablement à souffrir des guerres sous Pierre de Savoie, et plus tard encore, avant 1287. Nous savons par un acte d'Amédée pour le château de Verbier, à cette date, qu'il est fait allusion aux guerres de ses prédécesseurs dans cette région<sup>41</sup>. Après l'extinction de la famille de Saillon, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le château fit certainement retour aux comtes de Savoie et tomba peu à peu en ruines. La chapelle du château, ou une chapelle établie probablement dans le donjon le plus à l'ouest, dédiée à S. Jean-Baptiste, devint un ermitage, où l'on se rendait en pèlerinage. Nous ignorons pourquoi trois des anciennes ruines de château de la région ont été remplacées par des chapelles dédiées à S. Jean. Faut-il y voir l'influence de l'Ordre militaire de S. Jean de Jérusalem ? Cette chapelle de St-Jean existait en tous cas au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle ne fut désaffectée qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; elle était remplacée déjà vers 1682, par la chapelle de Levron, qui conserve deux tableaux provenant, dit-on, de St-Jean, dont l'un représente S. Bernard enchaîné. S. Jean-Baptiste est aussi le patron du Levron, qui possède une confrérie d'hommes en son honneur ayant ses statuts et possédant bâton de commandement, lance, pertuisane, pique<sup>42</sup>. Il semble bien y avoir là un dernier souvenir d'une organisation militaire !

---

<sup>40</sup> L. Blondel, *Le refuge préhistorique de Plachouè, Annales Valaisannes*, XX<sup>e</sup> ann., 1945, p. 476 sq.

<sup>41</sup> L. Blondel, *Deux anciens châteaux valaisans, Verbier et Montorge, Annales Valaisannes*, XVII<sup>e</sup> ann., 1943, p. 37-42.

<sup>42</sup> Renseignements de M. Clément Bérard.

### Etude archéologique.

Bien que les murs ne soient pas partout visibles, il est extraordinaire que ces ruines n'aient pas été reconnues plus vite. Les limites de propriété, sauf à l'orient du côté de la forêt, suivent exactement le périmètre de l'enceinte. Pendant l'été de 1944, avec la collaboration de M. Clément Bérard, et grâce à un subside de l'Etat du Valais, nous avons fait exécuter plusieurs sondages pour retrouver les tours ouest et sud, l'entrée principale et une partie de l'enceinte est. Nous pouvons donc donner le plan d'ensemble du château très étendu, la plupart des fondations étant à fleur du sol.

Il se compose d'une grande enceinte de plus de 246 mètres de longueur, couvrant le front nord de la position, seul accessible. Sur le front sud, les rochers à pic qui s'étendent sur 210 mètres dessinent un contour très irrégulier en plein éboulement. Le périmètre complet est donc d'environ 456 mètres avec une surface de plus de 7600 m<sup>2</sup>.

Nos fouilles ont porté en premier lieu sur la sommité ouest (fig. 3, point 6), où nous présumions reconnaître la tour principale. Sous une accumulation de blocs et de maçonneries brisées, nous avons, en effet, pu retrouver les bases de cet ouvrage (fig. 4). Cet ouvrage a été remanié à diverses époques. Autour d'une première tour carrée (fig. 4, A) de dimension réduite (6 mètres sur 6 mètres) aux murs épais de 1 m. 35 en petit appareil régulier, au moins sur les faces intérieures, est venu s'adjoindre un deuxième quadrilatère à l'est avec des maçonneries très différentes, moins soignées (fig. 4, B). Du côté ouest s'appuie une construction qui était voûtée au niveau du rez-de-chaussée, qui pourrait être une citerne. Le bloc de la tour remaniée mesure 10 m. 30 sur 6 mètres. Ce petit ensemble qui forme un réduit ou donjon, se termine en forme d'éperon du côté est, avec une petite enceinte formant terrasse au sud. Il était relié à un autre ouvrage occupant le rocher méridional sur la falaise à pic, point culminant de la position. Cette tour est certainement très ancienne, car le centre de sa maçonnerie présentait une disposition en épis de moyen appareil. Nous estimons que l'ermitage de St-Jean qui a succédé au château est venu s'établir dans ces ruines, ce qui expliquerait quelques déblais plus récents retrouvés par-dessus les fondations.

On sait que les tours carolingiennes et jusqu'au début du XII<sup>e</sup> siècle étaient souvent de petite dimension et suivaient la tradition des tours de guet romaines de 6 à 10 mètres de côté.

En dessous de cet ensemble fortifié qui défendait l'accès de la position par le col (fig. 3, point 8), on voit encore une dépression (entre 6 et 9) qui pourrait être les traces d'un fossé ou d'un terrassement, qui isolait tout l'ouvrage.

En suivant l'enceinte nord, au-dessous de la tour, M. Bérard a mis au jour une série de 3 éperons en maçonnerie. Nous pen-



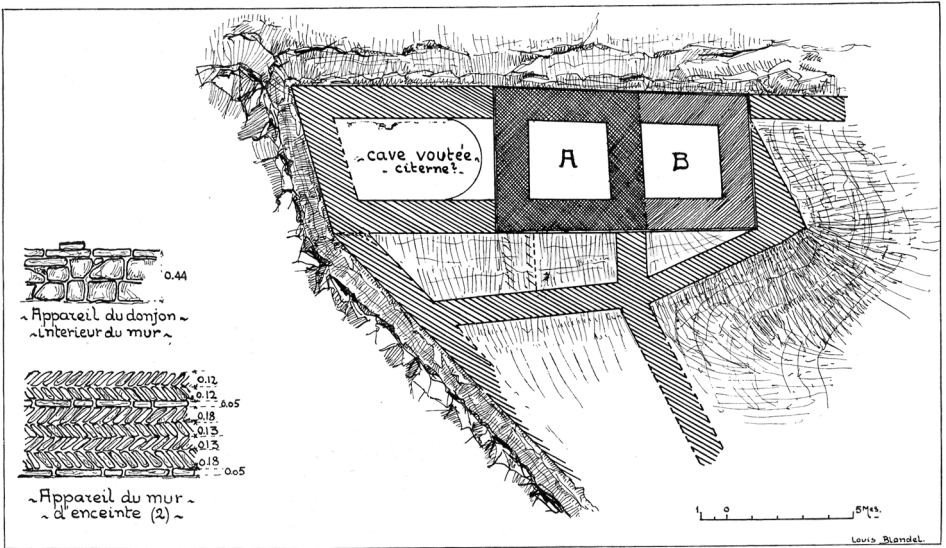


Fig. 4. — Château de St-Jean. Détail du donjon.

sons que ce sont de simples contreforts ne s'élevant guère plus haut que les soubassements, car leur saillie est trop faible pour supporter des tourelles en pierre. Cependant, peut-être, ces redants étaient-ils surmontés d'échauguettes en bois pour flanquer la courtine du donjon. Au point 9, on décèle les traces d'un bâtiment. En 5, après une forte déclivité, où la muraille est encore bien conservée hors de terre, il y a une rupture très nette de la maçonnerie, qui indique l'emplacement d'une porte ou poterne. L'enceinte établie sur le rocher forme ensuite un éperon à angle droit pour descendre au pied du fossé naturel qui sépare les deux hauteurs A et B du château. Toute la muraille, entre le donjon et le point bas du fossé, a été réparée et complétée par une maçonnerie soignée en moyen appareil, qu'on retrouve dans la plupart des ouvrages de la 2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'entrée, au pied de la dépression entre les deux positions A et B (fig. 3), barrait ce ravin, nous l'avons dégagée pour voir son dispositif. Après un angle rentrant, en 4 (fig. 3), s'élevait une tour quadrangulaire, dans laquelle était aménagée la porte. Le chemin d'accès du Levron contournant la position arrivait sous les murailles dans un angle de l'enceinte, il était à main droite de l'assailant entièrement dominé par les défenses du château. La tour d'entrée était en partie appuyée au rocher qui supporte toute la position A. Pour parvenir à l'intérieur et sur cette position, il fallait s'engager dans un petit chemin en corniche taillé dans le roc (en 3). Les bases de la tour d'entrée sont constituées par de gros blocs encore en place.

Après la tour d'entrée, l'enceinte à l'est forme un bastion entièrement maçonné et qui devait supporter une tour d'angle (fig. 3, point 2). En ce point, le mur est remarquablement bien conservé avec son appareil en épis à quatre rangées, coupé par des bandes horizontales. Ce sont des plaques de schiste allongées, recouvertes d'un crépi extrêmement dur, dont le mortier est constitué de chaux grasse et d'un peu de brique pilée. C'est un des appareils de ce genre les plus anciens que j'aie retrouvés, plus ancien encore que celui du château voisin de Verbier. L'enceinte revient ensuite en droite ligne contre la paroi de rocher, avec une épaisseur qui, par endroits, dépasse 1 m. 50. Le même type de maçonnerie se poursuit sur toute la longueur. On ne reconnaît aucune trace de murs sur le flanc ouest du mamelon A, à l'intérieur de la position, sur la bande de rochers qui limite la dépression entre les deux parties du château.

Nos fouilles ont aussi porté sur l'éperon de rocher 1 (fig. 3), qui est séparé du reste du promontoire par une énorme fissure. Nous y avons retrouvé la moitié d'une tour carrée, qui devait mesurer 8 m. 50 sur 8 m. La partie méridionale s'est éboulée dans la falaise déjà à une époque ancienne. Le rocher est surplombant et la position vertigineuse (fig. 5). La construction de cette tour, la seule importante du réduit A, est intéressante. La surface du rocher à l'intérieur des fondations est recouverte par une voûte en tufs

appareillés, qui semble bien en place et soudée aux murs. Comme il n'y a pas de hauteur suffisante entre cette voûte et le rocher pour une cave, nous ne pouvons expliquer cette disposition que comme un contrebutement de la base de l'ouvrage pour éviter des affaissements. Il faut conclure que déjà très anciennement on voulait éviter l'effondrement de ce sol en mouvement. L'épaisseur des murs (2 m. à l'ouest, 0 m. 95 au nord) indique qu'il s'agit non d'un ouvrage très fort, mais surtout d'une vigie. C'est de ce point que la vue est la plus dégagée et qu'on pouvait aisément par signaux optiques correspondre avec d'autres positions fortifiées. La route menant au Mont-Joux jusqu'à Orsières, est particulièrement bien visible. Il n'existe plus que quelques assises à la base de cette



Fig. 5. — Position S.-E. du château de St-Jean.  
Emplacement de la tour No 1.

tour, derniers vestiges, qui auront tôt fait de disparaître. Du reste, on s'étonne que cet éperon fissuré subsiste encore, malgré un équilibre très instable.

En considérant l'ensemble du plan de ce château, on constate qu'aux deux positions, qu'il englobe, correspondent aussi deux périodes constructives. Tout le réduit A est beaucoup plus ancien que le réduit B, il devait déjà exister à la fin du X<sup>e</sup> siècle, il est même possible qu'il ait remplacé un refuge plus ancien. La nature des maçonneries ne permet que des approximations au point de vue date, car le système en épi a subsisté très longtemps. Cependant, le type avec bandes horizontales est très ancien et rappelle les traditions des bandes de briques romaines. On en voit à l'époque carolingienne. Il y a du reste une grande variété dans cet *opus spicatum* et sa disposition dépend aussi, dans une forte mesure, de la nature des matériaux employés, schistes, moellons taillés

ou cailloux roulés de rivière. Ici sa facture rappelle beaucoup celle du château de Langin, en Haute-Savoie, dont les seigneurs occupaient déjà une haute situation en 1113. Le mortier rougeâtre est aussi un indice d'ancienneté.

Le réduit B est une extension de la position A. Sans doute, sa tour est déjà une œuvre qui peut remonter au début du XII<sup>e</sup> siècle, mais son enceinte a été renouvelée jusqu'au milieu du siècle suivant. Il semble du reste, comme nous l'avons exposé dans notre historique, qu'il ait compris plusieurs fiefs féodaux, probablement le seigneur de la terre d'Otier avec son majorat ou son vidomnat. Les traces de quelques constructions à l'intérieur du réduit A indiquent qu'il devait y avoir aussi des maisons pour abriter les habitants de la région, qui y vivaient soit d'une manière permanente, soit surtout en cas de guerre. L'amplitude de l'enceinte est la preuve que nous avons ici non seulement un simple château, mais un *castrum-bourg*. Chacune des deux parties de ce *castrum* avait sa porte particulière en 4 et 5 (fig. 3). Il ne semble pas que la partie A ait eu des maisons pour des habitants, car sa position est trop escarpée, tandis que la hauteur B présente encore des accidents de terrain offrant des terrasses successives pouvant supporter une série de logements. Ces divisions intérieures du bourg ne sont plus apparentes hors du sol, car les propriétaires des prés, depuis des siècles, ont nivelé le terrain ou exploité les matériaux.

Le problème de l'alimentation en eau pour la garnison et la population a, comme partout, une importance primordiale. Il n'y a pas de source à l'intérieur de l'enceinte, mais devant l'entrée principale, en 7 (fig. 3), il existe un profond entonnoir recouvert de gros blocs, sorte de puits ou d'« emposieu » qui donne naissance à une source. De plus, nous devons admettre qu'à côté du donjon découvert sur la position B, la construction voûtée est bien une citerne qui récoltait les eaux pluviales de la tour voisine.

L'accès principal au *castrum* du Mont-de-Vence se faisait par le bon chemin du Levron, par un autre sentier reliant Etier, Les Vernets et Le Châble au-dessus, ou encore directement de Sembrancher par les couloirs de l'Armanet (fig. 3, en 8).

Sans doute, des fouilles plus poussées pourraient encore élucider quelques détails du plan, comme les édifices du bourg, mais dans leur ensemble les sondages déjà exécutés nous fournissent une image assez claire de cet antique bourg fortifié, disparu depuis tant de siècles.

## Transmission de la Seigneurie d'Otier

### BRANCHE AINEE

*Reinaud d'OTIER*  
Chevalier, cité en 1150, 1179, 1198  
† avant 1204.

|  
*Gautier*  
cité en 1198, † avant 1204  
épouse Fine de Bard.

|  
*Une fille mineure*  
citée en 1204 sous la tutelle de sa  
mère et de Pierre de Bard, son oncle.  
(Peut-être Béatrice,  
femme d'Amédée d'Ayent ?)  
La Seigneurie passe aux d'Ayent.

|  
*Nantelme 1er d'Ayent*  
fils d'Amédée,  
cité dès 1216,  
a une partie du fief d'Otier  
principalement à Vollèges,  
Levron et Etier.  
† avant 1270.

|  
*Pierre d'Ayent*  
fils de Nantelme 1er,  
a les mêmes biens.  
† vers 1278.

|  
*Nantelme II d'Ayent*  
neveu et héritier de Pierre  
pour les biens de Vollèges dès 1279,  
ainsi que Granges, était † en 1317.

|  
*Marguerite d'Ayent*  
sa fille  
citée de 1330-1345  
ép. *Jacques d'Anniviers* en 1336,  
hérite Vollèges de son père  
et de son frère *François*.

|  
*Jeanne d'Anniviers*  
leur fille, ép. *Jaques Tavelli*  
Seigneur de Granges en 1351  
auquel passent les biens de Vollèges.

### BRANCHE CADETTE DES MAJORS

|  
*X d'Otier*  
Vivant à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

|  
*Guillaume*  
Major d'Otier (*villicus*)  
neveu de Reinaud, cité en 1198, 1204.

|  
*Béatrice*  
épouse Jaques de Monthey  
(*de Montheolo*)  
lui apporte sa part de la Srie. d'Otier.  
Jaques de Monthey vend la moitié du  
plaids d'Otier à Bosen de Monthey  
en 1280.

La mestralie de Vollèges passe ainsi  
aux de Monthey de la branche aînée,  
qui avaient déjà la mestralie de Bagnes  
dès 1251.

La famille a conservé cette mestralie  
jusqu'en 1501.